

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

Membres – 60

Albanie (1996), Algérie (2007), Allemagne (1990), Andorre (2000), Arménie (2001), Autriche (1990), Azerbaïdjan (2001), Belgique (1990), Bosnie-Herzégovine (2002), Brésil (2009), Bulgarie (1992), Chili (2005), Chypre (1990), Croatie (1997), Danemark (1990), Espagne (1990), Estonie (1995), États-Unis (2013), Fédération de Russie (2002), Finlande (1990), France (1990), Géorgie (1999), Grèce (1990), Hongrie (1990), Irlande (1990), Islande (1993), Israël (2008), Italie (1990), Kazakhstan (2011), Kirghizstan (2004), Kosovo (2014), Lettonie (1995), « l'ex-République yougoslave de Macédoine » (1996), Liechtenstein (1991), Lituanie (1994), Luxembourg (1990), Malte (1990), Maroc (2007), Mexique (2010), Moldova (1996), Monaco (2004), Monténégro (2006), Norvège (1990), Pays-Bas (1992), Pérou (2009), Pologne (1992), Portugal (1990), République de Corée (2006), République tchèque (1994), Roumanie (1994), Royaume-Uni (1999), Saint-Marin (1990), Serbie (2003), Slovaquie (1993), Slovénie (1994), Suède (1990), Suisse (1990), Tunisie (2010), Turquie (1990), Ukraine (1997).

Membre associé: Belarus (1994)

Observateurs: Argentine (1995), Canada (1991), Japon (1993), Saint-Siège (1992), Uruguay (1995)

Participants: Union européenne, Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE (OSCE/BIDDH)

Statut de Coopération spécial: Autorité nationale palestinienne, Afrique du Sud.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

COMMISSION DE VENISE

- ▶ DG-I, Conseil de l'Europe
67075 Strasbourg Cedex France
Tél.: +33 3 88 41 20 67
Fax: +33 3 88 41 37 38
Courriel: venice@coe.int
- ▶ Tous les documents sont disponibles sur le site Internet de la Commission de Venise :
www.venice.coe.int

PREMS 113615

FRA



COMMISSION DE VENISE DU CONSEIL DE L'EUROPE



www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il compte 47 États membres, dont 28 sont également membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

Vers une gouvernance démocratique renforcée dans le Sud de la Méditerranée

Financé
par l'Union européenne



Mis en œuvre
par le Conseil de l'Europe

« Campus UniDem Med »
de la Commission de Venise



RENFORCEMENT DES CAPACITÉS JURIDIQUES DE LA FONCTION PUBLIQUE DANS LES PAYS DU SUD DE LA MÉDITERRANÉE

Les administrations et la fonction publique sont d'une importance capitale pour garantir la stabilité d'une région. Cela implique que les citoyens et les usagers des services publics fassent confiance aux structures de l'Etat et notamment aux politiques publiques et à l'administration publique.

D'une part, il est essentiel que les administrations opèrent selon des règles claires et des procédures transparentes établies conformément aux principes de la primauté du droit, et d'autre part que les fonctionnaires soient bien formés et jouissent d'un statut juridique et de conditions de travail appropriés. Les fonctionnaires doivent être conscients de leurs droits, mais aussi de leurs responsabilités et devoirs face au public qu'ils servent.

LE PROGRAMME CAMPUS UNIDEM

Le Programme Campus-UniDem (Université pour la Démocratie) a pour objectif principal de contribuer à une administration toujours plus efficace et à une bonne gouvernance dans le respect des droits de l'homme, dans l'application effective du droit et la consolidation des institutions.

D'autre part, il permet de réunir des hauts responsables des pays d'une même région géographique, et ce, dans une perspective d'échanges d'expériences et de renforcement des liens entre les administrations des pays de la région.

Ce programme permet également de rassembler et de confronter les expériences des deux rives de la Méditerranée, et ce dans une perspective d'enrichissement mutuel sur des questions d'intérêt commun.

La Commission de Venise a mis en place pour 2015-2017, en coopération avec le Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration du Royaume du Maroc, le lancement dès 2015 de séminaires régionaux de « renforcement des capacités juridiques », d'une semaine, sur des thèmes de bonne gouvernance et de droits de l'homme, à raison de deux séminaires par an, dédiés aux hauts fonctionnaires de pays de la Région MENA : Algérie, Egypte, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Autorité Nationale Palestinienne, Tunisie.

Ce programme s'inscrit plus largement dans les activités 2015-2017 du Conseil de l'Europe dans le domaine de formation aux droits de l'homme, à l'état de droit et à la démocratie – le Programme PATHS1 – à destination de publics à haut potentiel issus de l'administration, des professions juridiques, des élus ou encore des membres de la société civile des pays du Sud de la Méditerranée. Le programme PATHS s'appuie sur le programme Campus-UniDem mais également sur le programme HELP d'éducation aux droits de l'homme des professionnels du droit et d'autres outils pertinents du Conseil de l'Europe (conventions du CdE, formations à la citoyenneté démocratique, etc.) pour offrir un cadre de formation structuré, complet, basé sur la demande et adapté aux besoins des pays partenaires.

1. « Programme avancé de formation aux droits de l'homme pour le voisinage Sud du Conseil de l'Europe »



LES SÉMINAIRES

Les séminaires du Programme Campus-UniDem tendent à offrir des sessions de renforcement des capacités juridiques aux hauts cadres de l'administration publique dans des domaines liés à la bonne gouvernance et à la primauté du droit ainsi qu'aux droits fondamentaux.

L'équipe de formateurs est composée d'experts ayant une expérience de terrain dans les domaines concernés ainsi que de professeurs d'université provenant de différents pays des deux rives de la Méditerranée.

Les langues de travail sont l'anglais ou le français, et l'arabe selon les besoins.

Les séminaires sont organisés sans frais pour les fonctionnaires choisis, qui reçoivent un certificat de participation. Ils sont organisés par la Commission de Venise du Conseil de l'Europe dans le cadre du programme PATHS dont le financement est assuré par le Programme Sud 2015-2017 « Vers une gouvernance démocratique renforcée dans le sud de la Méditerranée », financé par l'Union européenne et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe.

MÉTHODES DE TRAVAIL

Les pays participants sont invités à désigner des points focaux qui sélectionneront les participants ainsi que le programme des séminaires. Entre 25 et 30 fonctionnaires participent aux séminaires ; à la suite desquels ils sont invités à partager les enseignements de la formation avec leurs collègues.

Les séminaires sont organisés sur la base d'une méthode participative qui comprend :

- ▶ Des cours introduisant le sujet ;
- ▶ Des présentations d'exemples concrets proposés par l'enseignant, visant à aider les fonctionnaires en provenance de différents pays à identifier des valeurs communes qui pourront être appliquées dans leurs Etats ;
- ▶ Une large place est laissée aux discussions et à l'échange d'expérience. Les participants sont invités à participer activement généralement, lors de chaque séminaire, deux ou trois délégations nationales sont chargées de présenter sur la situation spécifique de leur pays respectif en relation avec le thème du séminaire. Ce volet a pour but de stimuler les discussions et les échanges d'expérience.

LE PROGRAMME 2015-2017 : « VERS UNE GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE RENFORCÉE DANS LE SUD DE LA MÉDITERRANÉE », FINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE ET MIS EN ŒUVRE PAR LE CONSEIL DE L'EUROPE

Lancé en 2012, et renforcé pour 2015-2017, le Programme Sud est une initiative conjointe stratégique de l'Union européenne (UE) et du Conseil de l'Europe (CdE) destinée à soutenir les réformes démocratiques dans les pays du sud de la Méditerranée en réponse à la demande des partenaires de la région. Il vise notamment à soutenir la création de nouveaux cadres constitutionnels et législatifs et instances de gouvernance démocratique dans les pays de la région et à favoriser la création d'un espace juridique commun entre les deux rives de la Méditerranée par des activités allant du conseil législatif au renforcement des capacités institutionnelles via des réseaux et des échanges entre pairs.

Le soutien apporté par le Conseil de l'Europe dans ses domaines d'expertise, par l'intermédiaire de programmes de formation adaptés, tels que le Programme PATHS, permet en outre de développer et renforcer les capacités des groupes cibles – administration publique, professions juridiques, société civile notamment – et promouvoir une culture de respect des droits de l'homme, de la démocratie et de l'Etat de droit dans les pays du Sud de la Méditerranée (Algérie, Egypte, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Autorité Nationale Palestinienne, Tunisie), ce qui est l'un des objectifs du Programme Sud.

Par divers réseaux, le Programme Sud vise également à encourager une meilleure coopération régionale entre l'Europe et ses partenaires des pays du sud de la Méditerranée, et entre les pays partenaires, dans les domaines liés aux droits de l'homme, à l'Etat de droit et à la démocratie.

LA COMMISSION DE VENISE

Initialement conçue comme un instrument de l'ingénierie constitutionnelle d'urgence dans un contexte de transition démocratique, elle a évolué progressivement vers une instance de réflexion juridique indépendante reconnue internationalement. Si la Commission est principalement connue pour ses avis juridiques et ses études transnationales, elle contribue à la diffusion d'un patrimoine juridique commun fondé sur les valeurs juridiques fondamentales du continent européen et au-delà, par le biais également de conférences. Elle a mené avec succès un programme de formation des fonctionnaires de la région des Balkans pendant plus de dix ans, permettant ainsi le renforcement des capacités juridiques de plusieurs milliers de fonctionnaires d'une région en pleine transition démocratique.